

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION



Revue de presse du jeudi 4 juin 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



Appel à la grève et à la démission

ENSEIGNEMENT

La tension franchit un nouveau palier. Le vote du décret-programme 2 qui mobilise les enseignants a lieu ce jeudi.

C'est un vote sous tension qui se joue jeudi 4 juin au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La CSC-Enseignement avait prédit une action le jour de vote en séance plénière, c'est confirmé.

En front commun, les organisations syndicales appellent leurs affiliés à se mettre en grève ce jeudi pour une "journée de mobilisation exceptionnelle". *"Les profs ont conscience que l'histoire de l'enseignement sera en train de se jouer dans les couloirs du parlement avec deux partis qui sont dans l'idiotie"*, soulignait Roland Lahaye de la CSC-Enseignement.

Les syndicats et les enseignants comme l'opposition (PS-Ecolo-PTB et Lib.res) dénoncent les mesures budgétaires qui impactent

l'enseignement mais aussi le "mépris même des règles de fonctionnement du parlement".

Urgence

Selon le règlement de l'assemblée, il faut un délai de 84 heures entre la séance plénière et la dernière commission, or la majorité a décidé de planifier la plénière le 4 juin, soit le lendemain de la commission. Pour l'opposition, ces "passages en force" prouvent un malaise du côté de la majorité. PS, Ecolo, PTB et Lib.res réclament la démission du président du parlement Benoît Dispa (Les Engagés).

"Le président est le gardien du règlement. Il a failli à son devoir et ses obligations", a fustigé Martin Casier, chef de groupe PS lors d'une conférence de presse des

quatre partis dans l'opposition. Pour Bénédicte Linard (Ecolo), *"une digue a lâché"* tandis qu'Amandine Pavet (PTB), la plénière programmée est *"illégale"*. Fabian Maingain (Lib.res) craint que cela attise la colère des enseignants.

"Je m'inquiète de ce qui va advenir de la colère des profs."

La majorité dénonce des "tentatives de flibuste" de la part de l'opposition pour freiner l'adoption des mesures budgétaires prévues par le décret-programme 2 à plusieurs reprises. *"Tout au long de l'exercice de ses fonctions, Benoît Dispa a constamment veillé à les exercer avec mesure, sens de l'équilibre et respect des prérogatives de chaque groupe politique, dans le souci du bon fonctionnement de l'institution"*, défendent les présidents des Engagés, Yvan Verougstraete, et du MR,

Georges-Louis Bouchez, par communiqué de presse. Selon eux, la "dérogation" à titre exceptionnel du délai de 84 heures est justifiée. *"Aujourd'hui, la responsabilité est d'avancer. Dans une démocratie parlementaire, après le débat doit venir la décision."*

Même pas peur

Pour les syndicats, le comportement de la majorité est tout simplement la preuve qu'elle "espère ainsi tuer dans l'œuf le mouvement social qui ne cesse de s'amplifier".

Le collectif de profs Mars Attacks n'entend en tout cas pas faiblir ses actions. *"Ce passage en force ne fait qu'accentuer la colère des profs et ça crée un appel d'air. Le mouvement ne s'arrête pas, la session d'examen risque d'être encore plus perturbée. Je ne sais pas ce qui va advenir de cette colère et ça m'inquiète"*, commente Sébastien, professeur et membre du collectif.

Zhen-Zhen Zveny

CEB, CE1D, CESS: des écoles pensent au boycott

ÉVALUATION

Une fin d'année mouvementée attend les élèves. Beaucoup de questions agitent les parents et les enfants

Entre le maintien, l'adaptation (évaluation pour les élèves qui sont en échec) et l'annulation des examens, plusieurs écoles ont déjà tranché tandis que d'autres n'ont pas encore communiqué. Il faut faire la distinction entre les évaluations internes et les épreuves externes certificatives. Le CEB (6^e primaire), CE1D (2^e secondaire) et CESS (6^e secondaire) sont obligatoires par décret.

"Les épreuves externes sont maintenues dans les écoles du réseau à Bruxelles et dans le Brabant wallon", assure Johann Dizant, porte-parole de l'association des directeurs de l'enseignement secondaire libre Bruxelles-Brabant wallon et directeur de l'Institut des Filles de Marie.

L'idée de ne pas les organiser fait son chemin face au vote dont l'issue se soldera plus que probablement par l'adoption du décret-programme 2. À Liège où la mobilisation des profs est très forte, quelques écoles songent vraiment à ne même pas organiser les évaluations externes. "L'envie est très forte là-

bas. Ça pourrait arriver et c'est sur la table", commente Sébastien, professeur et représentant du collectif Mars Attacks.

Annulation

Il n'y a que le gouvernement qui peut décider d'adapter ou d'annuler ces épreuves certificatives et communes à tous les élèves. Comme ce fut le cas en juin 2020 suite au Covid, le conseil de classe valide ou pas l'année de l'élève.

"Le conseil de classe pourra délivrer le certificat"

Si les enseignants font grève le jour des épreuves, les directions doivent s'organiser avec le personnel présent. "Si les élèves ne peuvent malgré tout pas présenter une ou plusieurs épreuves, le jury d'école/conseil de classe pourra délivrer le certificat sur la base du dossier scolaire de l'élève", indique l'administration.

Si une école ne distribue pas les épreuves, cela n'invalidera pas le processus dans son ensemble. "Ce-

pendant, cela pénalisera les élèves de l'école concernée: manque d'équité dans la certification et perte d'une possibilité de démontrer les compétences acquises en fin d'année scolaire", précise l'administration.

Sanctions

Le collectif Mars Attacks a déjà annoncé que si les évaluations externes certificatives seront bien distribuées, les résultats ne seront communiqués qu'aux élèves et aux parents. Selon le collectif, cela n'invaliderait en rien la réussite de l'enfant. Si c'est bien le cas, par contre, l'enseignant qui ne distribue pas les épreuves ou les distribue mais ne communique pas les points à l'administration dérogerait à ses devoirs. "Il court le risque qu'une procédure de licenciement (s'il est temporaire) ou une procédure disciplinaire (s'il est définitif) soit entamée à son égard par son pouvoir organisateur", liste l'administration.

La majorité craint un nombre important de recours des parents suite à la décision du conseil de classe. Pour garantir l'équité et réduire le stress des élèves, faudrait-il obliger toutes les écoles à communiquer clairement l'organisation de la fin de l'année avant une certaine

date et annuler ou adapter les évaluations certificatives externes? Jusqu'ici, la ministre de l'Éducation ne s'est pas positionnée à ce sujet. "Je fais confiance aux enseignants pour apprécier la situation de chaque élève avec professionnalisme et je remercie celles et ceux qui restent mobilisés au service des apprentissages des élèves. Nous sommes à un moment particulièrement important de l'année scolaire, et les examens jouent un rôle essentiel, tant pour les élèves que pour la qualité de leurs apprentissages", indique Valérie Glatigny (MR).

Zhen-Zhen Zveny

Conscience civique, opportunisme et... casse

MOBILISATION DES ÉLÈVES

Conciergerie enfermée, police appelée, jeunes effrayés... le mouvement se durcit aussi chez les élèves; et dérape parfois

La jeunesse aussi se mobilise aux côtés des enseignants. Students Attacks, sorte de petit frère du collectif de profs Mars Attacks, a notamment vu le jour.

Pancartes, sensibilisation dans la rue, marche... Certains jeunes n'ont pas hésité à se rassembler devant la maison communale de Watermael-Boitsfort lundi. Ces élèves s'inquiètent pour leur avenir avec notamment la hausse du minerval dans l'enseignement supérieur, le bien-être des profs et la qualité de l'enseignement futur. Entre réelle inquiétude vu la mobilisation plus ou moins forte des profs qui impacte les cours et opportunisme, plusieurs pétitions circulent pour réclamer l'annulation des évaluations.

"Ils ont compris le concept de démocratie", commente Johann Dizant, directeur de l'Institut des Filles de Marie et dont les élèves ont récemment organisé une action sur le temps de midi avec son accord. "Il y a un phénomène qui se développe et qui est plus difficile à gérer que les enseignants car les

élèves ne sont pas structurés. Ma crainte, c'est que des personnes mal intentionnées rejoignent le groupe pour casser."

Si dans l'ensemble, la mobilisation des élèves se déroule dans le calme, de "mini-insurrections" se mettent en place et semblent surtout concerner la capitale. Certaines écoles à Bruxelles ont assisté à des débordements organisés par des élèves au point d'effrayer leurs camarades. Sur le temps de midi, des jeunes ont fait un tel chaos à l'extérieur de l'établissement scolaire situé dans le Nord-Est que la direction a dû appeler la police.

On nous rapporte que des élèves ont cadenassé une école sans savoir que la conciergerie était encore présente. Cette dernière s'est donc retrouvée enfermée. Les forces de l'ordre sont également intervenues pour une école à Uccle. Du côté d'Auderghem, des messages ont circulé sur les réseaux sociaux en usurpant l'identité d'un membre du personnel pour appeler au "blocage de l'établissement".

Zhen-Zhen Zveny

Le ministre de la Mobilité aurait pu éviter la voiture pour aller à Bruxelles

MOBILITÉ

François Desquesnes a indiqué qu'il aurait dû partir mardi soir pour être à l'heure mercredi s'il avait emprunté les transports en commun

Le ministre wallon de la Mobilité a-t-il commis une maladresse politique sur les ondes de la Première, mercredi? François Desquesnes (Les Engagés) y était l'invité politique. Interrogé sur le moyen qu'il avait emprunté pour se rendre à la RTBF, il répondra: "Si j'avais voulu prendre les transports en commun, j'aurais dû partir hier soir à 22h15 et dormir 6h à la gare. Donc j'ai pris la voiture."

Pour certains, c'est une pique involontaire envers les transports en commun

qui ne seraient pas suffisamment efficaces pour arriver à Reyers à l'heure.

Contacté, le ministre confirme: "Pour être à 7h20 à la RTBF (NdlR: heure de RDV, l'interview étant à 7h50), les applications de mobilité m'indiquaient que l'option la plus sûre était de partir la veille. Sauf à faire une partie du trajet en voiture, il n'existait pas de solution raisonnable pour arriver à l'heure uniquement en transports en commun."

La DH a vérifié. Selon Google Maps effectivement, la

seule possibilité d'arriver à l'heure était de partir la veille. Pourtant, sur le site de la SNCB, on observe un train, au départ de Soignies à 6h07, pour rejoindre Bruxelles-Central à 6h44. En prenant ensuite le bus jusqu'à Meiser puis en marchant, il serait arrivé à 7h18.



Le ministre.

Un peu juste et peu confortable on l'admet, surtout s'il y a un peu de retard. L'autre plan aurait été de prendre le métro jusqu'à Montgomery puis le tram. Par ce biais, le ministre aurait pu arriver à 7h13 devant les grilles de la RTBF. Autre solution: aller

en train jusqu'à Bruxelles-Nord (arrivée 6h49) puis le tram pour arriver à 7h19.

Seule condition: il fallait prendre sa voiture pour la parquer en gare de Soignies, le premier bus passant trop tard pour relier Casteau à cette gare.

Soyons de bons comptes: le ministre n'aurait pas pu arriver à l'heure au rendez-vous en utilisant exclusivement les transports en commun mais s'il s'était rendu de chez lui à la gare de Soignies en voiture, il n'y aurait sans doute pas eu de critiques. Un ministre de la Mobilité n'est pas un ministre anti-voiture mais un ministre de toutes les mobilités: marche, vélo, bus, tram, métro et voiture.

De surcroît, arriver en retard à l'interview à cause d'un problème de transport en commun aurait sans doute davantage fait tache.

Les faits ont toutefois le mérite de remettre en lumière les difficultés que rencontrent quotidiennement des milliers d'usagers des transports en commun. Chaque jour, ils sont confrontés aux nombreux aléas inhérents aux transports en commun: retards, annulation, stress du voyage...

Si bien que certains préféreraient donc partir un train plus tôt voire carrément la veille et loger à proximité du lieu de destination. Ou opter, comme le ministre, pour la voiture...

Yannick Natelhoff

Lutte contre les inondations : Plusieurs projets seront menés ces prochaines années

MONS-BORINAGE

Notamment un recalibrage du ruisseau de la Fontaine de Massy ou une mise à jour du modèle hydraulique de la Trouille.

Les épisodes de fortes pluies et les inondations qui les accompagnent se multiplient ces dernières années. Une réalité qui n'épargne pas la région de Mons-Borinage, où plusieurs communes ont déjà dû prendre des mesures pour limiter les dégâts causés par les crues et les ruissellements.

“Les moyens financiers qui sont dégagés doivent permettre d'assurer un entretien préventif des cours d'eau.”

Interpellée par le député Guillaume Soupart (MR), la ministre wallonne de l'Agriculture et de la Ruralité, Anne-Catherine Dalcq (MR) a dressé un état des lieux des actions actuellement menées dans la région pour

renforcer la lutte contre les inondations. Parmi les secteurs les plus sensibles figure notamment le village d'Harmignies, régulièrement confronté à des problèmes d'inondations.

La ministre rappelle que la création d'une zone d'immersion temporaire permet aujourd'hui de protéger le village contre les débordements jusqu'à un débit de 8 m³ par seconde, pour autant que sa capacité de stockage ne soit pas atteinte. Les analyses réalisées montrent toutefois que les inondations observées sur place ne s'expliquent pas par une seule cause.

“Les inondations résultent d'un cumul de facteurs : une mise en charge précoce du réseau d'égouttage en lien avec la Trouille, un débordement du cours d'eau et des ruissellements de surface qui aggravent la situation”, précise Anne-Catherine Dalcq. Pour

améliorer encore la situation, plusieurs interventions complémentaires sont prévues dans les prochaines années.

Le ruisseau de la Fontaine de Massy fera ainsi l'objet d'un recalibrage afin de limiter les risques d'inondation. Parallèlement, la Direction des cours d'eau non navigables prévoit une mise à jour du modèle hydraulique de la Trouille ainsi qu'un renforcement de la coordination entre les

différents gestionnaires concernés.

Ces mesures s'inscrivent dans un programme plus large de prévention des inondations mené dans le cadre des Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI). L'IDEA poursuit notamment plusieurs interventions grâce aux moyens dégagés dans ce cadre. Pour la période 2022-2027, une enveloppe de 1,487 million d'euros a ainsi été attribuée à la Ville de Mons pour fi-

nancer différents aménagements destinés à mieux gérer les risques liés aux fortes précipitations.

Au-delà des projets locaux, la Wallonie poursuit également ses investissements à l'échelle régionale. La ministre indique qu'un budget de 4 millions d'euros est consacré à l'entretien des cours d'eau non navigables de première catégorie et des ouvrages de régulation. “Ces moyens permettent d'assurer un entretien préventif et de garantir une capacité d'intervention rapide en cas de crue”, souligne-t-elle.

Une enveloppe supplémentaire de 2,5 millions d'euros est par ailleurs dédiée à des travaux d'amélioration des cours d'eau, comprenant notamment la restauration des habitats aquatiques et la réhabilitation de sites situés dans le lit majeur. Des investissements qui doivent permettre de mieux faire face à des phénomènes météorologiques appelés à se multiplier sous l'effet du changement climatique.



■ Harmignies est l'un des villages le plus souvent inondés à Mons. © D.R.

Emeline Berlier

Le projet Impulsion du CPAS permet de remettre le pied à l'étrier

LA LOUVIÈRE

Le programme financé par l'UE booste l'insertion socioprofessionnelle. Utile, à l'heure où les exclus du chômage affluent.

À La Louvière, les effets de la réforme du chômage se font déjà sentir. Depuis le début de l'année, les portes du CPAS voient arriver un nombre croissant de personnes exclues du système d'allocations. Au 28 mai, pas moins de 1391 nouveaux dossiers de revenu d'intégration avaient déjà été enregistrés. Un chiffre impressionnant lorsqu'on sait que l'institution comptait 2994 bénéficiaires au 31 décembre 2025.

"Ça m'a aidé à rebondir !"

Dans ce contexte, le CPAS louviérois a choisi de mettre en lumière l'un de ses principaux leviers d'action. Ce mercredi matin, une rencontre réunissant partenaires, entreprises, associations et bénéficiaires était organisée autour du programme Impulsion, un dispositif d'insertion socioprofessionnelle cofinancé par le Fonds social européen.

"L'insertion ne se limite pas

à une mise à l'emploi", rappelle Melissa Minella, responsable ISP du CPAS. "Il s'agit de co-construire, avec chaque personne, un avenir positif à travers une insertion active, inclusive, de qualité et durable."

Concrètement, le programme Impulsion accompagne les personnes éloignées du marché du travail à travers des formations, des remises à niveau, la vali-

dation de compétences ou encore des mises à l'emploi auprès de partenaires publics, associatifs et privés via articles 60 et 61. Depuis son lancement en 2022, 1752 participants ont bénéficié du dispositif. Rien que sur les quatre premiers mois de 2026, 278 personnes ont intégré le programme et plus de 118 700 heures d'accompagnement ont été réalisées.

Mais derrière ces chiffres se cachent surtout des parcours de vie. À 22 ans, Kelyan est actuellement engagé sous contrat article 60 dans le secteur des planta-

tions. Après une formation en mécanique, il cherchait sa voie. *"Quand je suis arrivé, je ne connaissais personne et je ne savais pas utiliser les machines. Mes collègues m'ont appris le métier. Aujourd'hui, je sais débroussailler, tailler et je m'en sors bien",* raconte le jeune Louviérois. *"Ça m'a beaucoup aidé pour rebondir. J'ai pu avoir un appartement et retrouver une stabilité."*

Même satisfaction chez Magdalena. Entrée au service nettoyage de la Ville avec un article 60, elle vient de décrocher un contrat fixe. *"Ce parcours m'a permis*

de reprendre confiance et de montrer ce que je savais faire. Être engagée dans le même service, c'est une immense victoire pour moi."

Le parcours d'Yves illustre également les possibilités offertes par le dispositif. Ancien stagiaire social du CPAS alors qu'il traversait une période difficile, il a retrouvé confiance avant d'être engagé. Aujourd'hui, il bénéficie d'un CDI et accompagne à son tour de nouveaux stagiaires. *"Je suis passé de l'autre côté de la barrière. Je peux désormais offrir à d'autres l'opportunité que l'on m'a donnée",* explique-t-il.

Pour le président du CPAS, Pascal Leroy, ce type d'accompagnement sera plus indispensable que jamais dans les prochains mois. *"Beaucoup de personnes arrivent aujourd'hui après avoir perdu leur emploi ou avoir été exclues du chômage. Notre rôle est de leur redonner confiance et de les aider à retrouver leur place sur le marché du travail."* Un défi de taille pour les équipes louviéroises, mais aussi un enjeu crucial à l'heure où la réforme fédérale redistribue les cartes de la protection sociale.



■ Kelyan a pu changer de cap grâce au programme d'insertion socioprofessionnelle. © DH

Grégoire Lallieu



WC PMR au Kursaal : « Enfin ! Une priorité, malgré le coût »

La salle B du Kursaal est désormais équipée de toilettes pour Personnes à Mobilité Réduite WC. « Quand on voit à quel point cet espace est utilisé, notamment par nos aînés, c'était une priorité » estime l'échevin PS Kevin Van Houter. Qui annonce sa volonté de lancer bientôt, dans ce même Kursaal, des soirées « handiscothèque » accessibles à tous.

MARTINE PAUWELS

C'était un souhait des membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) et du Plan de Cohésion Sociale (PCS) de Binche. « Et en tant qu'échevin de l'Inclusion Sociale, c'était une des premières choses que je voulais réaliser », déclare Kevin Van Houter. « Certes, ce projet a été compliqué par des travaux de reprise des eaux et d'égouttage, élevant le budget, autour des

25.000 €, ce qui peut effectivement paraître beaucoup. Une somme financée par la Ville sur fonds propres. Mais la priorité était là : cet équipement essentiel, nous en avions un urgent besoin depuis longtemps ». L'échevin insiste sur la pertinence de proposer des activités accessibles aux plus âgés (parfois moins valides) via « Le Mardi des Aînés ». « Plus encore que la précarité financière, l'isolement est un fléau qui engendre des conséquences lourdes pour

notre société. Au-delà, les sorties des seniors ont des retombées économiques appréciables. Les activités sont souvent précédées ou suivies d'un repas ou d'un verre pris en centre-ville. Certains profitent de leur mardi pour faire leurs courses à Binche... ». En outre, les petites dimensions de la Cité du Gille séduisent les aînés. « La présence d'un théâtre, d'activités récréatives accessibles, le tout dans un périmètre à taille humaine permettant de se passer



Kevin Van Houter : « Des WC pour PMR, c'était un essentiel » : © DR/D.Claes

de voiture... » À terme, il est probable que ces arguments incitent de plus en plus de seniors à s'installer à Binche. « Nous défendons une vision : considérer les aînés comme des facteurs de cohésion sociale et de dynamisme économique, avant de les envisager comme une charge. »

HANDISCOTHÈQUE EN PROJET

Outre le Thé Dansant, Binche a mis en place d'autres activités ciblées : atelier cuisine/santé avec des produits locaux, Ciné-

ma des aînés au théâtre, jeux de société au presbytère de Res-saix, « sans oublier le bingo, très apprécié, récompensant les gagnants en chèques alimentaires ou paniers de produits locaux ». Autre projet à venir, d'ici la fin de l'année : une **discothèque adaptée aux PMR**, ouverte à tous au Kursaal. « Cette fois, nous ciblons toutes les tranches d'âge. Le plaisir de danser au son de la musique actuelle et qu'importe si on est en fauteuil roulant ! » ■

LE PROJET IMPULSION REMET DES BÉNÉFICIAIRES DU CPAS SUR LE CHEMIN DE L'EMPLOI

Retrouver un emploi, apprendre un métier, reprendre confiance en soi : c'est l'objectif du projet Impulsion. À La Louvière, Yves et Kelyan témoignent du rôle joué par ce dispositif dans leur parcours de vie.

AUDREY CADOR

À La Louvière, le projet Impulsion permet à des bénéficiaires du revenu d'intégration de retrouver une place dans le monde du travail, via une formation ou un contrat Article 60 ou 61. Derrière le dispositif, il y a des parcours de vie parfois difficiles, mais aussi des réussites concrètes.

Yves, 50 ans, est l'un des visages de cette réussite. En 2019, il débute comme stagiaire social au sein du service social administratif et financier du CPAS de La Louvière. Après environ un an et demi, son parcours prend fin et il retourne au chômage. Mais quelques mois plus tard, il reçoit un nouvel appel. « J'ai été rappelé dans le cadre d'un contrat de remplacement, cette fois pour le service insertion lui-même, ceux-là mêmes qui m'avaient remis à l'emploi », raconte le quinquagénaire. Cette expérience lui permet alors de découvrir le travail réalisé en coulisses par les équipes du CPAS.

Grâce à plusieurs formations et validations de compétences, Yves poursuit sa progression. En 2025, il décroche finalement un contrat à durée indéterminée au sein du service social administratif et financier. « Maintenant, c'est moi qui

m'occupe de stagiaires. Ça permet de me retrouver de l'autre côté de la barrière et d'offrir des opportunités et de l'aide à ceux qui en ont besoin » déclare Le Louviérois avec fierté. Aujourd'hui, son propre parcours nourrit son engagement professionnel. « Je l'ai vécu moi-même. Chez nous, c'est vraiment l'humain qui est au centre des choses. Pouvoir apporter cette aide aux autres, c'est vraiment très motivant » nous confie-t-il.

« MES COLLÈGUES M'ONT AIDÉ À PROGRESSER »

À 22 ans, Kelyan suit lui aussi un parcours dans le cadre du dispositif. Après une orientation en mécanique, le jeune Louviérois choisit de se tourner vers un secteur qui l'attirait davantage : les plantations et l'entretien des espaces verts. Lorsqu'il entame son contrat Article 60, tout est nouveau pour lui. « Je suis arrivé, je ne connaissais pas grand-chose. Mes collègues m'ont aidé, mon brigadier m'a aidé. Je ne savais pas utiliser de machine. Maintenant, grâce à eux, je débroussaille, je taille et je m'en sors bien » explique Kelyan, en ajoutant, « Au début, je ne connaissais personne. Mais grâce à eux, je me suis bien intégré. Franchement, tout se passe bien maintenant. » Six mois plus tard, le jeune

homme mesure le chemin parcouru. « Ça m'a beaucoup aidé financièrement, parce que j'ai un appartement. Ça m'a aussi aidé avec le travail d'équipe » déclare-t-il. Face aux difficul-

”

« Ça m'a permis d'être de l'autre côté de la barrière, de me rendre compte à quel point leur travail était essentiel et fantastique », explique-t-il.

Yves

tés rencontrées, il garde une philosophie simple : « Des difficultés, on en connaît tous les jours, mais il ne faut pas se laisser abattre. »

1.700 BÉNÉFICIAIRES ACCOMPAGNÉS DEPUIS 2022

Ces parcours individuels illustrent les objectifs du projet Impulsion, porté par le service d'insertion socioprofessionnelle du CPAS de La Louvière et financé par le Fonds social européen.

L'accompagnement débute par une analyse complète de la situation du bénéficiaire, de son parcours, de ses compétences et des éventuels freins à l'emploi. « Ce n'est pas que de



Yves a décroché un CDI © A.C.

la mise au travail. C'est aussi de la formation pour, par la suite, envisager un contrat Article 60 ou 61 ou tout autre type de contrat » explique Mélissa Minnella, responsable du service d'insertion socioprofessionnelle.

Depuis le lancement du projet en 2022, quelque 1.700 participants ont été suivis par le service. Chaque année, environ 250 personnes retrouvent ainsi le chemin de l'emploi. « Quand on reçoit des bénéficiaires qui ont un parcours de vie assez difficile, avoir cette réussite de pouvoir les mettre sous contrat Article 60 (engagé par le CPAS) ou 61 (engagé par une entreprise tierce), c'est déjà une fierté » explique la responsable du service, en continuant, « La plus grande fierté, c'est que par la suite, ils

puissent rebondir grâce à ce dispositif et retrouver un emploi stable, acheter une maison, construire une famille. » Pour y parvenir, plusieurs cellules travaillent en complémentarité : accueil et bilan, suivi des contrats, collaboration avec les partenaires et accompagnement vers la sortie du dispositif. Trois mois avant la fin d'un contrat, une cellule spécifique aide notamment les bénéficiaires à retravailler leur CV, leur lettre de motivation et leurs recherches d'emploi afin de préparer la suite de leur parcours.

À travers des histoires comme celles d'Yves et de Kelyan, le projet Impulsion montre que derrière chaque contrat se cache souvent bien plus qu'un emploi : une nouvelle étape de vie.

Près de 10.000 visiteurs l'an dernier : les Apéros du Château reviennent



Le concept reste inchangé. © Brian Dehay

Les Apéros du Château feront leur retour le 12 juin pour une nouvelle saison. Contraint de quitter le Domaine du Château de Seneffe en raison de travaux, l'événement prendra place au Château de Miremont à Feluy.

Les Apéros du Château reviendront dès le 12 juin pour une nouvelle saison estivale. Cette année, l'événement change toutefois de décor et s'installera au Château de Miremont, à Seneffe. L'été dernier, près de 10.000 personnes avaient participé aux différentes soirées organisées au Domaine du Château de Seneffe. Les organisateurs ont cependant dû trouver un nouveau lieu après l'annonce d'importants travaux programmés sur le site dès le début de l'été 2026. Leur choix s'est porté sur le Château de Miremont et son parc.

Le concept reste inchangé. Les visiteurs pourront profiter

d'un espace en plein air avec des jeux géants en bois, un château gonflable pour les enfants, plusieurs food trucks ainsi qu'un bar proposant notamment des cocktails de fruits frais.

Chaque rendez-vous sera également animé par un DJ. L'ambiance se voudra d'abord plus détendue en début de soirée avant de devenir plus festive au fil des heures.

L'événement se veut familial et ouvert à tous. Les organisateurs annoncent quatre rendez-vous au cours de la saison : le 12 juin, le 17 juillet, le 21 août et le 11 septembre. Chaque soirée se déroulera de 17h à minuit. Les Apéros du Château sont organisés par Alex et Hai, avec le soutien de Seneffe Entreprises et de la commune de Seneffe. L'entrée est gratuite. ■

À noter : Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page Facebook « Les Apéros du Château ».

Budget : MR et Engagés passent en force

Le vote du décret-programme 2, texte budgétaire majeur du gouvernement MR-Les Engagés, cristallise les tensions au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se réunira exceptionnellement ce jeudi pour voter le décret-programme 2, un texte « fourre-tout » qui regroupe des dizaines de mesures dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en matière d'enseignement.

En temps normal, le règlement du Parlement impose un délai de 84 heures entre l'adoption du rapport d'une commission et l'examen du texte en séance plénière. Une période censée permettre aux députés d'analyser les documents avant le vote définitif. Mais la Conférence des présidents, l'organe chargé d'organiser les travaux parlementaires, a décidé de passer outre cette règle afin de permettre l'adoption rapide du décret-programme 2, un texte examiné depuis plus d'un mois au sein de plusieurs commissions. « Nous recourons à cette dérogation à titre exceptionnel. Si des dérogations au ré-

glement sont rares, elles ne sont toutefois pas inédites », justifie dans un communiqué commun le MR et Les Engagés, signé par Georges-Louis Bouchez et Yvan Verougstraete.

Pour le MR et Les Engagés, l'objectif du délai de 84 heures est déjà rencontré puisque le texte fait l'objet de discussions approfondies depuis plusieurs semaines. « Après le débat doit venir la décision », plaident les deux partis, qui estiment qu'une minorité ne peut empêcher indéfiniment l'adoption d'un texte en multipliant les procédures parlementaires.

L'OPPOSITION FULMINE !

L'opposition socialiste voit les choses tout autrement. Le député PS Martin Casier dénonce une violation pure et simple du règlement parlementaire. « Comment un Parlement peut-il demander aux enseignants et aux étudiants d'appliquer des lois qu'ils contestent, si les parlemen-



Martin Casier, Yvan Verougstraete et Georges-Louis Bouchez : l'ambiance sera chaude, ce jeudi ! © D.R.

taires eux-mêmes ne sont plus tenus de respecter les règles entourant leurs propres travaux ? », interroge-t-il.

Martin Casier évoque également « un problème démocratique majeur » et une « mascarade déplorable ».

Notons que les enseignants ont été appelés à débrayer ce jeudi pour contester le vote du décret programme, a annoncé le front commun syndical. « Le gouvernement MR-Engagés de la FWB veut passer en force et faire voter son décret-

programme, au mépris même des règles de fonctionnement du parlement », dénonce le front commun syndical. « Il

”

« Si des dérogations au règlement sont rares, elles ne sont toutefois pas inédites »

Le MR et Les Engagés

espère ainsi tuer dans l'œuf le mouvement social qui ne cesse de s'amplifier. Rappelons que ces mesures d'austérité vont profondément réduire les moyens d'encadrement des jeunes, dégrader les conditions de travail des personnels auxquels ils sont confiés et plonger le système éducatif dans le chaos ».

Le vote du décret-programme 2 est désormais attendu ce jeudi après-midi dans un climat particulièrement tendu entre majorité et opposition. ■

Respect Seniors disparaît : les aînés en danger ?

L'ASBL Respect Seniors, spécialisée dans la lutte contre la maltraitance des aînés en Wallonie, va disparaître par mesure d'économie. Ses missions seront reprises par l'Aviq.

FRANÇOISE DE HALLEUX

Respect Seniors, l'agence spécialisée dans la lutte contre la maltraitance des aînés, disparaît ! Ses 6 antennes vont être absorbées par l'Aviq, l'Agence wallonne pour une vie de qualité, qui reprendra ses missions.

« La récolte des plaintes pour maltraitance risque d'être diluée dans toutes les missions qu'exerce déjà l'Aviq », s'in-

quiètent certains.

En 2024, 4.175 appels avaient abouti à Respect Seniors, la moitié pour dénoncer des situations de maltraitance, l'autre moitié pour réclamer des activités de prévention. La maltraitance des seniors se produit partout et est le fait de professionnels comme de proches. Respect Seniors offrait aussi une ligne d'écoute gratuite (0800 30 330) et un accompagnement psychosocial gratuit aux victimes.

Ce transfert vers l'Aviq, annoncé pour le 1^{er} janvier 2027, n'est-il qu'une mesure économique ? « Je le crains ! », répond Christie Morreale, chef

de groupe PS au parlement wallon. « Je m'étonne aussi qu'un service externe, dont l'indépendance est actuellement assurée, soit ramené dans le giron de l'administration (Aviq), qui gère aussi le service de contrôle, une situation qui n'est pas idéale, de l'avis même du médiateur ».

UNE ÉCONOMIE DE 300.000 € PAR AN

Ce transfert entraînera, selon le ministre wallon de l'Action sociale Yves Coppieters (Les Engagés), une « économie structurelle significative de près de 300.000 € par an, sans réduction des services ren-



Yves Coppieters veut plus d'efficacité. © Montage SI (Belga, iStock)

dus ». Le ministre insiste sur le gain en efficacité et parle désormais de bientraitance. Il annonce que le service sera étendu aux personnes en situation de handicap et aux personnes souffrant de troubles psychiques, et que le personnel « qui le souhaite » (17 agents chez Respect Seniors, Ndlr) sera transféré à l'Aviq.

Le gériatre Nicolas Berg, pré-

sident de Respect Seniors, reste sur ses gardes. « La promotion de la bientraitance, c'est fondamental. Mais il faut aussi des moyens spécifiques pour lutter contre la maltraitance. Et là, je n'ai pas de garanties... J'ai également des craintes pour l'emploi ». Privé de subsides wallons (1,6 million € par an), l'ASBL ne pourra pas survivre. ■

Gare au verglas d'été, à la base de nombreux accidents de la route

De la pluie qui survient après de fortes chaleurs peut provoquer un phénomène très dangereux sur nos routes : le verglas d'été. Explications.

ROMAIN GOFFINET

Il n'existe pas de chiffres officiels pour quantifier le phénomène. Mais une simple recherche sur le net

permet de se rendre compte que le « verglas d'été » provoque de nombreux accidents chaque année.

Comme à Poitiers, ce mardi, où un chauffeur de poids

lourd surpris par ce phénomène a perdu le contrôle de son véhicule, faisant passer son camion par-dessus la rambarde d'un pont. Le véhicule a terminé 5 mètres



Un phénomène dangereux © Image générée à l'aide de l'I.A.



plus bas...

Ce qu'on appelle judicieusement le « verglas d'été » (et parfois « l'effet savon ») est un phénomène qui se produit lorsqu'il pleut après un épisode de fortes chaleurs ou de sécheresse.

Les résidus (particules issues des gaz d'échappement, résidus de gomme, huiles, essence, liquide de climatisation, etc.) s'accumulent sur le bitume. Avec la pluie, ces particules forment une sorte de pellicule grasse qui peut être extrêmement glissante. Et donc dangereuse.

PARTICULIÈREMENT DANGEREUX

« Nous ne disposons pas de chiffres d'accidents car ce facteur n'est pas renseigné

ment prudent aux abords des zones d'arrêts fréquents, comme les carrefours avec des feux de signalisation où un panneau « stop » ou « céder le passage ». Ce sont des endroits où on retrouve davantage de particules en raison des freinages et accélérations plus fréquents », indique Belinda Demattia, porte-parole de l'AWSR.

CONSEILS

En cas de dérapage, que faire ? L'AWSR prodigue quelques conseils. « Restez calme : évitez de freiner ou de braquer brusquement car vous risqueriez de perdre totalement le contrôle de votre véhicule.



NRJ MUSIC TOUR

LIÈGE EXPO
24/06

**PIERRE DE MAERE / MARINE / ZAHO / HOSHI / MARGUERITE
LINH / JOSEPH KAMEL / LUIZA / CAMILLE YEMBE / ORLANE**

**GAGNEZ VOS PLACES
SUR NRJ**

Recupel
Repartons de plus belle

NRJ
HIT MUSIC ONLY !

dans les formulaires complétés par la police après un accident de la route », nous renseigne l'AWSR, l'agence wallonne pour la sécurité routière.

Qui confirme que « ce phénomène est fréquent lors des périodes de fortes chaleurs suivie par des orages, et les conséquences sur la sécurité routière sont similaires à celles du verglas en hiver (dérapages, pertes de contrôles et sorties de route) d'où l'appellation « verglas d'été ». Peu connu et peu visible à l'œil nu, le verglas d'été peut s'avérer particulièrement dangereux sur les routes ». Certains endroits sont plus propices que d'autres à la formation de ce phénomène. « Soyez particulière-

Avec la pluie, les résidus accumulés sur la route forment une sorte de pellicule grasse qui peut être extrêmement glissante

Relâchez lentement l'accélérateur et laissez le frein moteur agir jusqu'à ce que vos pneus soient à nouveau en contact avec le sol. Regardez dans la direction dans laquelle vous souhaitez aller plutôt que l'obstacle que vous voulez éviter, le regard guide le volant. Lors d'un dérapage, on a généralement le réflexe de fixer les obstacles potentiels (et donc de se diriger vers eux) au lieu de se concentrer sur la trajectoire à suivre ». ■



YANNICK HALLET

Le ministre fédéral de la Mobilité, Jean-Luc Crucke (Les Engagés), l'a confirmé à la Chambre : à moins que les feux indicateurs ne puissent pas être utilisés, il ne faudra plus installer son triangle de danger en cas de panne sur la route. Il suffira de déclencher ses quatre clignotants. Cette nouvelle mesure fait partie du Code de la voie publique qui remplacera à partir du 1^{er} juin 2027 le Code de la route datant de 1975.

« Actuellement, le triangle est placé à 100m en amont de la voiture sur l'autoroute. Le conducteur se met en danger en marchant sur une telle distance, d'autant qu'une bourrasque pourrait faire tomber le triangle », explique Benoît Godart, porte-parole

de l'Institut Vias. En Espagne, les automobilistes en panne doivent, depuis ce 1^{er} janvier, se signaler en plaçant une balise lumineuse sur le toit. Une pratique qui pourrait arriver en Belgique. Vias est très intéressé.

STATIONNEMENT ALTERNÉ

« Avec le nouveau Code, des dizaines de choses vont changer. Il faudra les connaître pour passer le permis. Mais beaucoup ne seront pas très utilisées au quotidien. Par contre, d'autres auront un impact important », indique le spécialiste de la sécurité routière. Le stationnement alterné va ainsi disparaître. « Aujourd'hui, c'est parfois le gymkhana car toutes les voi-

Triangle, ronds-points, stationnement... Le nouveau Code va changer vos habitudes

Le nouveau code de la voie publique
entre en vigueur le 1^{er} juin de l'année prochaine.
Il va falloir s'adapter aux nouvelles règles et panneaux.

© iStock - DR

tures ne permutent pas à l'heure prévue. Il faut dès lors slalomer ». Le parking ne s'effectuera plus que dans un sens. Lequel ? Les communes choisiront au risque d'irriter les riverains qui ne pourront plus se parquer devant chez eux. « Des administrations s'interrogent pour voir si certaines rues ne vont pas passer à sens unique », indique Benoît Godart.

Autre modification importante, la bande intérieure d'un rond-point sera interdite si l'on emprunte la première sortie. Plus anecdotique, il n'y aura plus de panneau invitant à céder le passage au moment de monter sur l'autoroute. La signalisation disparaît mais la règle à respecter reste. L'usage du clignotant dans la tirette devient obligatoire, tout comme le port de la ceinture lors d'une marche arrière. Pour des considérations

d'ordre technique sur le plan du droit, l'interdiction de rouler en dessous de 70 km/h sur l'autoroute n'est plus mentionnée. Mais cela ne signifie pas qu'on pourra se « traîner » à 60. « La règle selon laquelle on ne peut pas circuler à une vitesse anormalement

basse sur l'autoroute demeure », précise notre interlocuteur.

En ville, il ne sera plus question de frôler en voiture les piétons sur un trottoir très étroit. La distance minimale à respecter sera d'un mètre. Toujours en agglomération, on redoublera d'attention envers les cyclistes. Ils seront autorisés à remonter — par la droite ou entre les bandes de circulation — les files de voitures qui sont immobilisées ou qui circulent lentement. « En fait, on légalise une situation qui existait déjà », relève Benoît Godart.

Au-delà des règles, divers panneaux vont être modernisés. Si le nouveau Code ne sera pas une révolution, il apportera des changements importants. « Les usagers ne doivent pas s'inquiéter. Des campagnes d'information seront organisées », rassure le porte-parole de Vias. ■



« Des administrations
s'interrogent pour voir si
certaines rues ne vont pas
passer à sens unique »

Benoît Godart
VIAS

LES 20 KILOMÈTRES DE BRUXELLES AVAIENT UN ACCENT TRÈS CENTRAL

Les 20 Km de Bruxelles ont pris cette année des accents très « Centre ». Entre la deuxième place de Dorian Boulvin, celle d'Amélie Saussez et l'hommage rendu à Tous à Bord par le Manneken-Pis, la région a brillé sur tous les fronts.

CÉDRIC MARTIN

La 46e édition des 20 Km de Bruxelles restera comme un millésime particulièrement réussi pour la région du Centre. Entre la performance de haut vol du Binchois Dorian Boulvin, deuxième de l'épreuve à seulement deux secondes de la victoire, la superbe deuxième place féminine de la Rhodienne Amélie Saussez et la nouvelle présence remarquée de l'ASBL sonégienne Tous à Bord, le Centre a rayonné tout au long du week-end dans la capitale. Et pour Jean-François Lenvain, fondateur de Tous à Bord et figure bien connue du monde de la course à pied, l'édition 2026 avait une saveur toute particulière.

« Une bien belle édition pour nous cette année, avec beaucoup d'émotions », résume l'ancien ultra-marathonien sonégien.



Une édition historique pour « Tous à Bord ». © D.R.



UNE BELLE RECONNAISSANCE POUR TOUS À BORD

Les festivités avaient débuté dès la veille de la course avec

pionnière dans le sport inclusif en Belgique. C'est elle qui a

tastique », souligne Jean-François Lenvain.

aventure humaine et collective autour des gamins en fau-

Un clin d'œil amusant n'a d'ailleurs pas échappé à Jean-

un hommage symbolique. Pour célébrer les 20 ans du box et du pré-départ handisport créés par Tous à Bord en collaboration avec les organisateurs des 20 Km, le célèbre Manneken-Pis a revêtu les couleurs de l'association.

Une distinction qui a profondément touché Jean-François Lenvain. « Le samedi, on a été mis à l'honneur avec le Manneken-Pis qui a porté nos couleurs tout le week-end des 20 Km pour célébrer les 20 ans du box handisport et du pré-départ que l'on a créé avec l'organisation. C'était une incroyable reconnaissance pour Tous à Bord, pour un petit projet bénévole de la région du Centre. C'est fabuleux », confie-t-il.

L'histoire est loin d'être anodine. Créée il y a plus de vingt ans, l'ASBL sonégienne a été

initié aux 20 Km de Bruxelles le premier dispositif permettant à des personnes en situation de handicap de prendre part à l'épreuve, accompagnées ou poussées par des coureurs valides. Un modèle qui a depuis largement inspiré d'autres organisations et compétitions à travers le pays.

QUINZE ÉQUIPES SUR LA LIGNE DE DÉPART

Le dimanche, place à la course. Dans des conditions idéales, Tous à Bord a une nouvelle fois pris toute sa place au sein du peloton.

« Ces 20 Km, c'était un grand cru. La météo était exceptionnelle, pas trop chaud, pas trop froid. Nous, on était une quinzaine d'équipes, dont trois de la Défense, avec laquelle on collabore maintenant depuis deux ans. C'était vraiment fan-

Comme souvent, l'association a pu compter sur la présence de nombreuses personnalités venues partager cette aventure humaine. Parmi elles figuraient notamment l'ancien Diable rouge Anthony Vanden Borre, de retour sur les 20 Km treize ans après une première participation avec Tous à Bord, mais aussi Cameron Vandembroucke, Tom Paquot ou encore l'olympienne Hanne Claes.

BOULVIN ET SAUSSEZ BRILLENT AUSSI

Au-delà des noms connus, c'est surtout le message porté par l'association qui continue de séduire. « Il y avait tous les âges, toutes les générations, tous les milieux sociaux. C'est ce que Tous à Bord véhicule : courir ensemble, transformer un sport individuel en une

teuil. » Sur le plan purement sportif, le Centre n'a pas été en reste. Pour sa première participation aux 20 Km de Bruxelles, le Binchois Dorian Boulvin a livré un superbe duel avec le Burundais Patrick Nimubona. Au terme des 20 kilomètres, seules deux secondes ont séparé les deux hommes, le coureur du CABW devant finalement se contenter de la deuxième place après avoir tenté à plusieurs reprises de décrocher son rival.

« ON AVAIT TOUS NOTRE MANNEKEN-PIS »

Chez les dames, Amélie Saussez, originaire du Roeulx et affiliée au club d'athlétisme de La Louvière (ACLo), a elle aussi porté haut les couleurs de la région en terminant deuxième de l'épreuve.

François Lenvain au terme du week-end. Cette année, pour la première fois, les trophées remis aux lauréats des 20 Km de Bruxelles représentaient eux aussi le célèbre petit Bruxellois.

« La symbolique est forte parce que cette année, les trophées des 20 Km étaient des Manneken-Pis. On rigolait de ça avec Amélie et Dorian ce dimanche. Parce qu'on avait tous les trois eu, ce week-end, notre Manneken-Pis. »

Une image qui résume à elle seule ce week-end aux couleurs du Centre.

Entre un Manneken-Pis habillé par une association sonégienne, un vice-vainqueur venu de Binche et une vice-lauréate originaire du Roeulx, le « ketje » le plus célèbre du pays avait décidément adopté l'accent central. ■

LE SOIR

Santé mentale : les mères deux fois plus à risque

Une étude sur les incapacités de travail liées à la santé mentale pointe l'écart très important entre le risque porté par les mères et les pères.

LORRAINE KIHIL

Avec l'explosion des burn-out, la problématique de l'absentéisme au travail pour cause d'incapacité est devenue, ces dernières années, un sujet de préoccupation majeur, que ce soit pour la bonne marche de l'économie, le trou de la sécu ou le bien-être des travailleurs. Et si la solution passait par un meilleur accompagnement des parents ? Les Mutualités libres se sont intéressées au rôle joué par la parentalité dans les arrêts maladie pour motif mental, autrement dit les troubles mentaux et du comportement, tels que dépression, trouble de l'anxiété et psychose, ainsi que de burn-out et d'épuise-

ment. Les données de 313.088 affiliés ont été analysées sur une période de huit ans pour recenser les épisodes d'incapacité pour motif mental afin de comparer les groupes sur une série de variables, notamment le genre, le nombre d'enfants et le statut relationnel (isolé ou en couple). Résultat : les écarts sont énormes, notamment au sein des couples, où les mères sont 2,27 fois plus à risque que les pères. Quant aux mères isolées, elles sont près de cinq fois plus exposées que les pères en couple. La paternité, non seulement semble épargner les pères, mais même les protéger puisqu'ils sont moins à risque que les hommes sans enfants et que l'augmentation du nombre d'enfants en bas âge est sans

effet, là où une mère de trois jeunes enfants n'est plus deux fois, mais trois fois plus à risque que son compagnon.

Des écarts qui trouvent leurs sources dans les stéréotypes de genre, la répartition des tâches ménagères et parentales, mais aussi dans la structuration du marché du travail, avec des femmes exposées à des risques psychosociaux probablement sous-évalués, estime l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour les Mutualités libres, ces écarts doivent être corrigés en travaillant notamment sur l'augmentation des places en crèche et sur la réforme des congés parentaux et de naissance. En encourageant les pères à davantage jouer le jeu. **P. 8**

Une étude des Mutualités libres pointe le rôle joué par la parentalité dans les arrêts maladie pour troubles psychiques, avec un écart très important entre le risque porté par les mères et les pères, en particulier dans les familles nombreuses ou monoparentales.

LORRAINE KIHIL

Au début, c'était « juste » un baby blues. Avec la naissance de son fils, en plein covid, Ines, la petite trentaine, découvre les fortes angoisses dès que la nuit tombe, on lui dit que c'est normal. « C'est vraiment devenu difficile au moment de reprendre le travail : j'étais à la traîne, je ne parvenais pas à réfléchir, à interagir. » Comme son travail lui laisse une certaine autonomie, elle s'arrange pour réduire au maximum la voilure. « Et puis, le petit a commencé à être malade. Je ne comprenais pas comment les autres parents faisaient. » Après quelque temps, elle va

voir une psy, lui dit qu'elle ne s'en sort pas et repart avec des trucs et astuces pour s'organiser. « Rétrospectivement, je me rends compte que ce n'est pas OK. On met tout sur l'individu, on nous dit de travailler, de tout gérer, alors que le corps n'y arrive plus. J'étais en mode survie. » C'est aux 3 ans de son garçon qu'elle a craqué : dépression sévère. Elle s'en sort avec un arrêt de quelques semaines, pour ne pas basculer sur la mutuelle – pas les moyens de perdre son salaire – et, de nouveau, s'organise pour en faire le moins possible au travail, quitte à rattraper plus tard. « J'avais très peur de me mettre en arrêt, aussi parce que j'avais peur de ne pas réussir à en revenir. »

Alors que l'absentéisme pour raison médicale est devenu un enjeu de préoccupation politique majeur, les Mutualités libres se sont intéressées à la responsabilité de la parentalité sur les incapacités de travail. Avec l'intuition qu'une politique d'accompagnement plus adaptée aux problèmes des parents serait une piste intéressante pour prévenir bon nombre d'arrêts. Concrètement, les Mutualités libres ont analysé les données de plus de 310.000 affiliés sur une période de huit ans, entre 2017 et 2025, en recensant les épisodes d'arrêts

maladie pour motif mental de plus d'un mois. En l'occurrence, on parle de troubles mentaux et du comportement, tels que dépression, trouble de l'anxiété et psychose, ainsi que de burn-out et d'épuisement. Et puis, les auteurs de l'étude ont comparé les groupes en fonction d'une série de variables : le genre, le nombre d'enfants et le statut relationnel (isolé ou en couple) mais aussi le statut professionnel et le lieu de résidence (quartiers plus ou moins « déprivés », la précarité étant un facteur aggravant). Résultat : les écarts sont énormes, notamment au sein des couples, où les mères sont touchées de manière disproportionnée.

L'impact sur la santé mentale

Que la parentalité ait un impact sur la carrière est assez connu. Les Anglo-Saxons ont d'ailleurs une expression pour cela : *child penalty* (la pénalité d'avoir un enfant). En Belgique, des chercheurs ont constaté une diminution de 43 % des revenus des mères, jusqu'à huit ans après la première naissance, aucune chez les pères.

Une dynamique qui se traduit donc aussi en matière de santé mentale, avec des mères en couple 2,27 fois plus à risque que les pères en ménage. Quant

aux mères isolées, elles sont près de cinq fois plus à risque que ces derniers de se retrouver en arrêt pour dépression, burn-out ou autre. La paternité, non seulement semble épargner les pères, mais même les protéger, puisqu'ils sont moins à risque que les hommes sans enfants. Seuls les pères isolés présentent un risque plus élevé, mais qui reste beaucoup plus favorable que la situation des mères isolées (2,67 fois plus à risque). Une espèce de totem d'immunité qui se traduit notamment chez les couples à mesure que la famille s'agrandit : si le risque augmente pour les femmes à chaque enfant de moins de 7 ans supplémentaire, il reste inchangé pour les pères. De sorte qu'une mère avec trois enfants en bas âges aura trois fois plus de risque que son compagnon.

Répartition des tâches et organisation du marché du travail

Pour l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), ces écarts trouvent une grosse partie de leurs causes dans la répartition des tâches ménagères et de soin au sein des couples, encore assumées en majeure partie par les mères, qui doivent souvent, pour y arriver, opter pour un passage à temps partiel. Une autre piste

d'explication tient à l'organisation du marché du travail belge, qui reste assez fortement ségrégué. « A titre d'exemple, les femmes représentent 79,9 % des travailleurs du secteur de la santé humaine et de l'action sociale », relève Véronique De Baets, porte-parole de l'IEFH. Des métiers notoirement peu rémunérateurs – ce qui pèse lorsqu'il s'agit de décider de quel salaire se passer –, mais aussi souvent pénibles et dont les horaires peuvent être difficiles à concilier avec la vie de famille, notamment dans le secteur du *care* (petite enfance, home, santé...). « Les risques associés aux métiers masculins sont souvent plus visibles et plus facilement reconnus. A l'inverse, les risques présents dans les métiers fortement féminisés – port de charge, gestes répétitifs... – demeurent moins identifiés car découlant de "rôles féminins". » Des éléments qui participent à expliquer l'évolution « préoccupante » de certains indicateurs de santé au travail chez les femmes, en particulier les invalidités pour troubles mentaux tels que la dépression et le burn-out.

Ines est sortie de la dépression, grâce aux médicaments, mais ça lui a pris des mois. « Ce qui m'a marquée, c'est à quel point la société n'est pas préparée et ne tient pas compte de la difficulté des mères. »

Recommandations : créer des places en crèche, revoir les congés parentaux

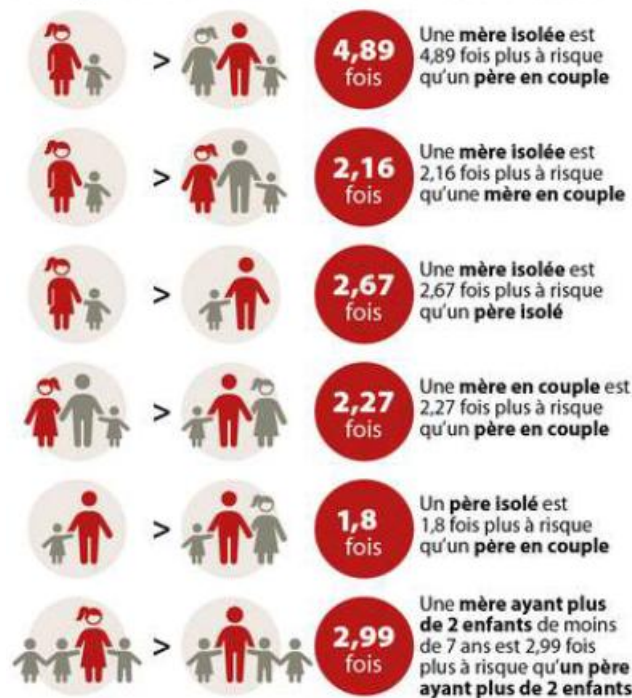
Pour les Mutualités libres, il s'agit d'explorer sérieusement la piste de l'accompagnement à la parentalité. « Il faut porter une attention particulière aux parents qui élèvent leurs enfants seuls, notamment les mères, qui devraient avoir un congé parental équivalent aux couples », souligne Thomas Otte, expert en Incapacité de travail chez les Mutualités libres et coauteur de l'étude. Ce que pourrait permettre le « crédit familial », mesure controversée portée par le gouvernement, qui vise à associer les droits, type congés parentaux ou de naissance, à l'enfant et non plus aux parents. De sorte qu'un

seul parent pourrait utiliser la majorité, voire l'intégralité des congés, là où beaucoup sont actuellement perdus, car encore très peu utilisés par les pères. Le projet de réforme prévoit aussi d'allonger à 25 jours le congé de naissance, ce qui est favorablement perçu par les Mutualités libres. « Il faudra par contre faire attention, dans la mise en œuvre, à ce que cela encourage une répartition des soins au sein des couples qui soit la plus équilibrée possible », précise Thomas Otte. La principale critique étant qu'un pot commun, en l'état, renforcera une charge disproportionnée sur la mère. Les Mutualités libres – peu enclines

à soutenir des positions contraignantes, comme rendre le congé de naissance (des pères) obligatoire – proposent de simplifier le recours aux congés, de « sensibiliser » les pères à les utiliser et de le rendre plus attractif, au moins pour les publics plus vulnérables – les personnes isolées et/ou ne pouvant pas mettre de côté. Plusieurs études ont en effet montré qu'une implication des pères les premiers mois de la vie de l'enfant était déterminante quant à la participation future dans la vie de l'enfant et de la maison. Les Mutualités libres demandent par ailleurs de « renforcer globalement l'offre d'accueil de

la petite enfance, en veillant à ce qu'elle reste inclusive et adaptée aux réalités sociales et professionnelles des familles ». Et offrant un service « accessible, abordable, de qualité et flexible, afin que tous les parents puissent participer au marché du travail sans charge mentale supplémentaire ». Dernière piste : charger l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes de mener une étude « basée sur des données probantes » pour identifier des mesures correctives. En l'occurrence, l'IEFH planche actuellement sur une étude visant à mieux identifier les risques dans les métiers dits « féminins ». L.K.

Comparaison du risque d'être en incapacité de travail pour motif mental



Pourquoi le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles accélère-t-il l'adoption du décret-programme ?

La majorité MR-Engagés veut définitivement adopter ce jeudi le décret-programme 2 sur l'enseignement. Une décision qui s'accompagne d'une controverse inédite autour du respect du règlement parlementaire et qui pourrait raviver la mobilisation du secteur. Sept questions pour comprendre.

DÉCODAGE

ERIC BURGRAFF

CHARLOTTE HUTIN

STÉPHANE VANDE VELDE

Il fallait s'y attendre... En convoquant un vote final dès ce jeudi, sans respecter le délai de 84 heures prévu par le règlement du parlement, la majorité MR-Engagés accélère l'adoption du décret-programme 2 sur l'enseignement. Une décision dénoncée par l'opposition comme une entorse aux règles démocratiques et qui risque d'alimenter encore la colère du secteur.

1

Qu'y a-t-il dans ce fameux décret ?

Lors du dernier conclave budgétaire, afin de limiter le déficit annuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles à 1,2 milliard d'euros à l'horizon 2029, le gouvernement a pris une série de mesures impopulaires, essentiellement dans le domaine de l'éducation qui pèse 75 % de son budget. Une partie de ces mesures sont comprises dans ce deuxième décret-programme : passage de 20 à 22 périodes de cours par semaine dans le secondaire supérieur, réduction des budgets « gratuité », réforme du régime de congé maladie, augmentation du minerval, ou encore réduction drastique du nombre d'enseignants détachés dans les fédérations de pouvoirs organisateurs ou dans l'associatif. Déposé au parlement le 30 avril, le texte a été examiné au sein de plusieurs commissions. Pendant ce temps, les syndicats ont mobilisé leurs troupes, peinant parfois à canaliser la colère montant du terrain où le mouvement indépendant Mars Attacks se profile en embuscade.

2

Quels sont les derniers événements ?

Les choses se sont précipitées après les vacances de printemps quand la CSC Enseignement, poussée par sa base, a appelé à la mobilisation générale, avant d'être rejointe en ordre dispersé par les autres organisations syndicales. Depuis, les écoles vivent au rythme des piquets de grève, des arrêts de cours, des

slogans écrits à la craie, des coups de klaxon, des manifestations... En parallèle, l'opposition a ralenti les travaux parlementaires en multipliant les amendements et les demandes d'avis au Conseil d'Etat. La tension est montée d'un cran au début de cette semaine quand l'opposition a sollicité un nouvel avis du Conseil d'Etat en commission du Budget. Une demande refusée par la majorité, qui est directement passée au vote du décret-programme. Nouvel épisode ce mercredi matin, où une commission a été convoquée en urgence (majorité contre opposition) pour adopter formellement le rapport de la précédente, alors que PTB et Ecolo avaient refusé d'accorder leur confiance aux rapporteurs. Ce qui a été fait, en l'absence de l'opposition. Enfin, la majorité a convoqué le parlement pour un vote final en séance plénière ce jeudi à 14 h. Cette dernière étape fera date dans les annales parlementaires : alors que le règlement impose un délai légal de 84 heures entre les deux votes, la majorité prend le risque de s'asseoir dessus malgré les appels à la prudence laissés par le greffe du parlement.

3

Pourquoi la majorité veut-elle passer en force sans attendre 84 heures ?

Pour la majorité MR-Engagés, l'heure est venue de clore un dossier devenu explosif, tant sur le terrain que dans l'hémicycle. Les présidents de parti et les chefs de groupe sont d'ailleurs sortis du bois mercredi après-midi, défendant leur volonté de passer outre le délai. Pour la majorité, le délai existe pour garantir aux députés le temps nécessaire à l'examen d'un texte avant son adoption définitive, or « cet objectif est pleinement atteint dans le cas présent ». Visé par des appels à la démission, le président du parlement, Benoît Dispa (Les Engagés), se défend au *Soir* : « On me fait porter le chapeau, comme si j'étais le responsable de la tournure des événements. Je réfute cette analyse. J'essaie de faire fonctionner le parlement pour qu'il ne soit pas paralysé. Démocratiquement, je ne connais pas d'autre solution que de passer au vote, en sachant que, ce faisant, on dérogeait à la règle des 84 heures. Jusqu'à présent, je soutiens que nous avons fait les choses dans le respect des formes, c'est en toute connaissance de cause que nous avons porté notre choix sur jeudi. »

Qu'en pense la minorité ?

De quoi passablement énerver PS, PTB, Ecolo, et Lib.res, qui hurlent au déni de démocratie. Réunis en conférence de presse, les quatre partis ont réclamé la démission du président du parlement. « A notre estime, ce qu'il s'est passé est particulièrement grave et dépasse largement les oppositions politiques », a entamé Martin Casier, chef de groupe PS. « La majorité et le président du parlement ont volontairement enfreint le règlement. Or, le président est le garant de son respect. » Pour Bénédicte Linard, cheffe de groupe Ecolo à la FWB, « une digue a lâché ». « La question que l'on se pose aujourd'hui c'est : pourquoi ? Pourquoi des partis qui se disent démocratiques abandonnent la valeur fondamentale de ce qui fait notre société ? » Fabien Maingain (Lib.res) souligne le caractère inédit d'un moment qui réunit des partis allant de l'extrême gauche au centre-droit. « Nous étions prêts à accepter une plénière ce week-end. Il ne s'agissait pas d'un coup de flibuste de

l'opposition, mais d'une fuite en avant de la majorité. » Pour Amandine Pavet (PTB), il est clair que « MR et Engagés ne respectent plus le principe de séparation des pouvoirs ».

5

Ne pas respecter le règlement du parlement, est-ce grave ?

Selon la constitutionnaliste de l'UCLouvain Céline Romainville, ce délai de 84 heures est obligatoire, pas indicatif. « Le parlement se doit de respecter ses propres règles du jeu. C'est important parce que ces règles garantissent un certain nombre de droits à l'opposition. » Ce délai existe pour permettre aux députés de disposer du temps nécessaire à la délibération. « On peut toujours trouver qu'un tel délai n'a pas de sens, mais la démocratie se caractérise par un certain nombre de procédures et de règles qui organisent la délibération. Et on doit s'y tenir ! » Pour la constitutionnaliste, il s'agit d'une première : « Je n'ai pas le souvenir d'une violation du règlement aussi frontale. Il y a certes, par le passé, des interprétations contestées du règlement, mais avec le non-respect du délai, on n'est plus dans l'interprétation. » Si cela ouvre la porte à d'autres violations du règlement interne, le vote qui doit intervenir ce jeudi ne risque pas d'être cassé. « Le contrôle du règlement du parlement est réalisé par le parlement lui-même. Ni le gouvernement ni les juges ne peuvent s'immiscer dans le règlement des assemblées, en vertu de la séparation des pouvoirs. Ce motif-là (celui de non-respect des délais, NDLR) ne peut donc pas être utilisé pour justifier l'annulation de la loi. Par contre, les juges peuvent prendre en compte que le parlement a mal délibéré pour effectuer un contrôle plus strict, comme cela s'était passé dans le dossier de la LEZ à Bruxelles. »

6

A quoi doit-on s'attendre ce jeudi ?

La majorité a convoqué une séance plénière ce jeudi à 14 h pour le vote ultime du décret-programme 2. Doit-on s'attendre à des nouveaux rebondissements ? Les partis de l'opposition affirment examiner tous les leviers juridiques susceptibles de contester la procédure. « La question des outils juridiques à notre disposition nous occupe beaucoup depuis quelques heures », reconnaît Martin Casier, avant d'ajouter : « En réalité, cela pose une question démocratique majeure. Il n'existe pas de pouvoir supérieur au premier pouvoir pour contrôler l'application de son règlement. Il semble donc qu'il n'y ait pas de recours formel. Nous examinerons néanmoins les possibilités de responsabilité individuelle du président du parlement et du greffier. » L'opposition conserve la possibilité de déposer de nouveaux amendements, mais, à la différence de la commission, leur renvoi au Conseil d'Etat n'est pas de nature à retarder le vote. Pour l'heure, certains partis hésitent encore sur leur attitude lors de la séance plénière. « Nous sommes toujours en réflexion. Sur le fond, nous viendrons débattre. Pour le reste, nous verrons », résume Martin Casier.

7

Cela va-t-il calmer la colère des profs ?

Rien n'est moins sûr... En avançant le vote et en s'affranchissant du délai de 84 heures, c'est plutôt le contraire qui risque de se produire. Des actions lo-

cales sont organisées jeudi dans de nombreux établissements. Les syndicats ont appelé en front commun à faire de cette journée « une mobilisation exceptionnelle ». La CGSP a invité « celles et ceux qui le souhaitent à se rendre au parlement ». Cette zone neutre, où toute manifestation est interdite, a fait l'objet de rassemblements inédits lors des dernières commissions parlementaires. Les partis d'opposition redoutent eux aussi les conséquences de la séquence actuelle. « Quel exemple donne-t-on aux citoyens et aux citoyennes lorsque des responsables politiques estiment qu'ils ne doivent pas respecter les règles qui s'appliquent à eux ? », interroge la députée Bénédicte Linard. L'adoption du texte ne signifie pas pour autant la fin du conflit social. Sur le terrain, la mobilisation pourrait se poursuivre et perturber l'organisation des examens dans de nombreuses écoles.

Pour la majorité MR-Engagés, l'heure est venue de clore un dossier devenu explosif, tant sur le terrain que dans l'hémicycle. © BELGA

les experts « Les règles des assemblées en Belgique sont plus favorables à la majorité qu'à la minorité »



La minorité dispose d'outils pour ralentir le rythme parlementaire, mais la majorité en dispose pour favoriser la prise de décision par le gouvernement

Céline Romainville
Constitutionnaliste et professeure à l'UCLouvain



S.VDV.

Deux épisodes, l'un au Parlement fédéral, l'autre en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Deux lois (ou décret-programme en FWB) qui suscitent de vives oppositions et tensions dans les parlements et génèrent de la flibuste parlementaire. Et des réactions de la majorité, passant à chaque fois en force. Pourquoi et faut-il s'en inquiéter ?

Selon le politologue Jean Faniel, directeur du Crisp (Centre de recherche et d'information socio-politiques), plusieurs éléments expliquent le comportement de l'opposition face à l'Arizona ou le gouvernement azur. « D'abord, il faut être en mesure de faire de la flibuste et, pour cela, il faut que l'opposition parle d'une même voix puisqu'il faut un certain nombre de députés pour demander, par exemple, un renvoi au Conseil d'Etat. Cela reste donc fragile et lié au degré de cohésion de l'opposition. Ensuite, il y a une dimension de contexte. On voit que, dans les deux cas, l'opposition s'est faite le relais au niveau du parlement d'une mobilisation sociale bien réelle. L'opposition y recourt parce qu'il y a un vrai mouvement au sein de la société. Par ailleurs, il faut bien reconnaître que les projets de la majorité arrivent sur la table du parlement en retard. Signe que trouver un consensus au sein même de la majorité n'a pas été facile. Enfin, dans les deux cas, ce sont des projets de loi fourre-tout, ce qui explique non seulement le retard, mais aussi la plus forte contestation. »

Néanmoins, lorsque les échanges s'éternisent et visent à retarder l'échéance du vote d'une loi, on peut se demander si cette flibuste parlementaire est nécessaire. « Ces mécanismes de flibuste peuvent devenir agaçants et il faut veiller à ce qu'ils ne puissent pas être utilisés indéfiniment », nuance Jean Faniel. Cependant, pour la constitutionnaliste Céline Romainville (UCLouvain), ils ne risquent pas de paralyser les parlements. « Les règles parlementaires résultent d'un équilibre entre droits de la minorité et ceux de la majorité. La minorité dispose d'outils pour ralentir le rythme parlementaire – la flibuste en est un – mais la majorité en dispose aussi pour favoriser la prise de décision par le gouvernement (comme la motion pure et simple). On considère d'ailleurs que les règles des assemblées en Belgique sont plus favorables au gouvernement qu'à l'opposition. »

Un outil démocratique

La flibuste est donc un outil démocratique, tant qu'il est utilisé avec parcimonie. « Le principe de la démocratie a été affiné ces dernières années et on ne peut pas dire qu'elle se limite à l'élection et au principe de majorité », conclut Jean Faniel. « Il faut y ajouter le respect de l'Etat de droit ou des droits de l'homme par exemple. Il y a un autre principe qui régit nos démocraties : la protection des minorités. Faire fi du droit dont peut bénéficier la minorité pour se faire entendre peut être considéré comme anti-démocratique. »

Le congé parental n'a jamais été aussi populaire en Belgique

En neuf ans, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 70 %. Les pères sont de plus en plus nombreux à y recourir, même si près de deux congés parentaux sur trois sont encore pris par des femmes.



Cette progression est particulièrement marquée chez les hommes. Leur nombre est passé d'une moyenne mensuelle de 17.875 bénéficiaires au premier trimestre 2017 à 39.676 au premier trimestre 2026, soit une augmentation de 122 %. Les femmes restent toutefois largement majoritaires, avec 64.868 bénéficiaires en moyenne chaque mois et près de 62 % de l'ensemble des congés parentaux.

Par rapport au premier trimestre 2025, le nombre total de bénéficiaires continue d'ailleurs à progresser (+0,5 %), tandis que le nombre d'hommes en congé parental augmente encore de 1,9 %. Le congé parental tendrait-il progressivement à devenir une responsabilité davantage partagée au

De plus en plus de parents ont recours au congé parental. © AFP

sein des familles ? Acerta souligne en tout cas que l'écart entre les mères et les pères n'a jamais été aussi réduit depuis que l'organisme suit cette évolution.

Pour Acerta, cette hausse s'explique en partie par la flexibilisation du dispositif. Le régime le plus populaire reste la réduction des prestations d'un cinquième, soit une absence d'un jour par semaine. Cette formule est choisie par 61,3 % des mères et 56,9 % des pères. Les hommes sont par ailleurs plus nombreux à opter pour la formule du dixième temps, qui permet notamment de prendre une demi-journée par semaine : 36 % y recourent, contre 22,2 % des femmes.

L'élargissement du dispositif à de nouveaux bénéficiaires pourrait également jouer un rôle. Depuis juillet 2025, les parents d'accueil qui prennent en charge un enfant sur une longue durée peuvent eux aussi bénéficier d'un congé parental dans les mêmes conditions que les parents biologiques ou adoptifs.

Une tendance réelle, à interpréter avec prudence

La Ligue des familles invite toutefois à nuancer certains chiffres. Les données analysées par Acerta comptabilisent le nombre moyen de personnes en congé parental chaque mois. Or une personne qui choisit la formule du dixième temps apparaît dans les statistiques pendant une période plus longue qu'une personne qui prend son congé à temps plein. Comme les hommes sont davantage représentés dans ces formules éta-

lées dans le temps, le graphique peut donner une image légèrement amplifiée de leur progression.

« Cela ne remet pas en cause la tendance de fond », souligne Céline Cocq, du service études et action politique de la Ligue des familles. « Nous nous réjouissons de constater qu'un nombre toujours plus important de pères prennent un congé parental. Cela s'inscrit dans une logique de coresponsabilité dans les soins aux enfants, bénéfique pour toute la famille. » Pour elle, cette évolution confirme que de plus en plus d'hommes sont prêts à s'investir dans leur rôle parental : « Lorsque des droits existent, de nombreux pères s'en emparent. »

L'association estime néanmoins que plusieurs freins subsistent. Le congé de naissance accordé aux pères et coparents reste trois fois plus court que le congé de maternité. Surtout, le congé parental demeure relativement peu indemnisé. « Une revalorisation de l'indemnité permettrait sans doute d'accélérer la réduction de l'écart entre les pères et les mères », estime Céline Cocq. « Aujourd'hui, les femmes ont le plus souvent le salaire le plus faible du couple. Cela signifie que la perte financière pour le ménage est moindre lorsque c'est la mère qui a recours au dispositif. Tant que cet aspect économique pèsera aussi lourd dans les choix des familles, les inégalités risquent de se maintenir. »

JULIE HUON

Il est devenu un rouage essentiel de l'organisation des familles belges. Et de plus en plus de parents y ont recours : selon une analyse d'Acerta – l'un des principaux secrétariats sociaux et groupes de services RH du pays –, le nombre de bénéficiaires du congé parental a bondi de 70 % en neuf ans.

D'après les chiffres de l'Office national de l'emploi (Onem) analysés par Acerta, 104.544 personnes étaient en congé parental en moyenne chaque mois durant le premier trimestre 2026. Elles étaient 61.467 au premier trimestre 2017. Ce qui représente une hausse de 70,1 % en neuf ans.

« Dans les CPAS, les équipes sont fatiguées et ont besoin d'être reconnues »

ENTRETIEN
PASCAL LORENT

Quel avenir pour les CPAS ? La question apparaît d'une brûlante actualité, à l'heure où plusieurs réformes transfèrent vers cette institution nombre de missions et pas toujours les moyens associés et où l'idée d'un rapprochement avec l'administration communale est évoquée. Elle est au centre des échanges menés lors du 11^e congrès de la Fédération wallonne des directeurs généraux de CPAS, qui se tient ces jeudi et vendredi à Genval. Sa présidente, Florence Franchini, revient sur les enjeux du moment.

Quel est le thème de votre congrès annuel ?

Cette année, nous fêtons le 50^e anniversaire de la loi organique du 8 juillet 1976 qui a créé les CPAS et nous voulons marquer le coup. C'est l'occasion de faire le bilan mais aussi un focus sur l'avenir de notre institution. Et la volonté était d'avoir un titre choc – « Les CPAS, 50 ans d'existence : stop ou encore ? » – car la manière dont l'avenir des CPAS était présenté dans la note ministérielle de l'année passée, posait question.

C'est-à-dire ?

Elle envisageait plusieurs scénarios dont l'intégration des CPAS au sein des administrations communales. Depuis, le ministre wallon des Pouvoirs locaux François Desquesnes (Les Engagés) a plutôt parlé de structure intégrée. C'est une nuance car cela semble préserver l'autonomie de l'action sociale locale. Les textes seront à analyser. Le CPAS est le dernier rempart contre la précarité – et on le mesure encore plus aujourd'hui. Face à des situations qui deviennent de plus en plus problématiques, le CPAS permet un accueil direct et confidentiel de citoyens victimes d'accidents de la vie. Nous sommes l'interlocuteur privilégié de plus en plus de citoyens et citoyennes concernés. Et c'est une garantie que les pouvoirs locaux doivent maintenir en préservant nos spécificités et notre indépendance afin de nous permettre d'exercer notre

Florence Franchini préside la Fédération wallonne des directeurs généraux des CPAS. Celle-ci tient congrès durant deux jours. L'occasion d'aborder les défis auxquels leur institution, cinquantenaire cette année, est confrontée : rapprochement avec les administrations communales, accueil et accompagnement des exclus du chômage...

La Fédération wallonne des directeurs généraux de CPAS tient ces jeudi et vendredi son 11^e congrès.

© PHOTO NEWS.

métier avec équité et probité pour chaque citoyen.

Une fusion pure et simple serait un problème ?

Ce serait dangereux et préoccupant dans la manière dont on accueille les gens et mène l'action sociale. Il est important d'offrir cet accueil discret où la demande est traitée avec équité. La particularité du CPAS, c'est qu'il gère l'humain, pas des dossiers. On ne peut pas traiter une demande de revenu d'intégration ou d'aide sociale complémentaire comme celle d'un permis d'urbanisme ou d'une occupation de la voirie. La dilution de l'action sociale au sein des services communaux fait courir ce risque de perdre notre spécificité. Le social, la solidarité, la cohésion sociale, ce n'est pas une variable d'ajustement, c'est une politique qui doit soutenir toutes les autres. Et il faut garantir l'autonomie pour nous de continuer à prendre des décisions de manière équitable, ce qui n'est pas évident au vu des réformes et des matières que le CPAS est amené à gérer. Depuis plusieurs années, avec les crises successives, on connaît une augmentation des demandes. Nous avons assisté à une modification des publics qui s'adressent à nous et on ne revient jamais à la situation antérieure. Au contraire, cela devient de plus en plus structurel, à charge des CPAS et des communes. Cela amène les deux structures à faire des choix cornéliens et à parfois supprimer certains services qui garantissent le vivre ensemble et la paix sociale dans la commune.

Avec la réforme du chômage qui renvoie vers eux un nombre important de chômeurs exclus, les CPAS sont davantage chargés de porter la solidarité. Sont-ils armés pour cela ?

Je n'irais pas jusque-là. Mais ils ont anticipé, comme lors des crises précédentes. Et des choix ont été posés en amont pour faire face. Il y a clairement un transfert de missions mais pas des moyens correspondants vers les CPAS,

ce qui les oblige constamment à s'adapter. Mais sommes-nous suffisamment armés quand ce transfert ne s'accompagne pas de moyens complémentaires, sachant qu'à partir du 1^{er} juillet, le remboursement du RIS va diminuer ? Je ne le dirais pas. D'autant que d'autres demandes d'aide sociale ponctuelle arrivent, auxquelles on ne peut pas toujours répondre. Et que nous devons enregistrer la diminution ou la suppression de certaines aides que nous recevions, pour la participation socioculturelle des publics fragilisés ou la pauvreté infantile. Toutes ces réalités font pencher la balance du côté des charges des CPAS.

Les CPAS vont aussi devoir se charger de l'insertion socioprofessionnelle des exclus. En ont-ils les moyens ?

Nous allons devoir trouver des réponses adaptées pour l'accompagnement psychosocial, le coaching, la remise à l'emploi... Nous allons devoir nous réadapter. Mais si nous devons augmenter nos budgets pour mettre à l'emploi et accompagner des personnes via des contrats article 60, nous ne pouvons pas en proposer un nombre illimité. Aucun moyen n'est actuellement alloué pour les services d'insertion. Nos travailleurs sociaux développent des outils et les mutualisent entre petits CPAS. Nous avons cette capacité à rebondir, à réagir et à nous adapter. Mais ces réformes ont des impacts cumulés et pèsent aussi sur nos travailleurs sociaux. Les équipes sont fatiguées. Elles sont mobilisées mais ont besoin d'être soutenues et reconnues. Cela ne coûte rien.

Quel serait le message que vous souhaiteriez adresser au monde politique ?

Celui de prendre en considération les réalités. Si réformer veut dire améliorer, créer du sens pour les générations futures, il faut prendre en compte les réalités des professionnels de terrain chargés de mettre en œuvre ces réformes, se questionner et prendre le temps de la réflexion. Et mener une analyse d'impacts sur les publics et sur les travailleurs sociaux, avant d'implémenter ces réformes. Et notre fédération est disponible pour mener ce travail.

ALAIN LALLEMAND

S'il doit écrire un jour l'histoire de l'édition francophone belge au XXI^e siècle, l'historien risque bien de se heurter à quelques pages blanches. En général, les auteurs conservent leurs manuscrits et les états intermédiaires d'écriture, de nombreux fonds sont d'ailleurs déposés aux Archives et Musée de la littérature (AML) et on peut penser que l'administration – singulièrement le service des Lettres et du Livre – pourra fournir une documentation précieuse : courriers, demandes de bourses, justificatifs de projets littéraires subventionnés, etc. Mais il sera hasardeux de compter sur les éditeurs...

Or ils sont souvent seuls dépositaires des épreuves corrigées, des maquettes de livres, des courriers avec les directeurs de collection et imprimeurs, etc. Sans archives d'éditeurs, il est aujourd'hui impossible de comprendre le parcours d'un Cormac McCarthy et, sans fouiller dans les pièces comptables, jamais Robert Darnton n'aurait pu expliquer l'histoire du livre sous l'Ancien régime. Qui va pouvoir reconstituer les archives éditoriales d'un Simenon qui signait parfois un accord de réédition sur un simple carton de bière (anecdote authentifiée par l'éditeur Benoit Peeters) ?

« La majorité des éditeurs conservent peu leurs archives », confirme l'historien de l'édition Anthony Glinoe, professeur à l'université de Sherbrooke (Québec), une tendance renforcée par leur crise budgétaire permanente. « C'est particulièrement vrai en Belgique francophone, où l'édition littéraire a été animée par de nombreuses maisons centrées autour d'une seule personne (Jacques Antoine, Luce Wilquin, André Versaille, etc.), dont les archives sont d'autant plus aléatoires que

rien ne garantit qu'elles survivent à l'éditeur. « Beaucoup de maisons d'édition ferment leurs portes en laissant peu de traces », relève le chercheur Victor Krywicki (ULiège).

Des fonds d'archives dispersés

Le souci est à ce point réel qu'un colloque international a été organisé fin mai par l'université de Liège, destiné notamment à souligner l'enjeu auprès des éditeurs et provoquer une prise de conscience. Des archives éditoriales

existent, oui, mais elles sont rarement systématiques et sont aujourd'hui « dispersées » : les archives d'auteurs sont en grande partie aux AML, les livres publiés sont au Dépôt légal (donc à la Bibliothèque royale, KBR), quelques fonds d'éditeurs se trouvent aux Archives générales du royaume

(AGR) à Bruxelles, ou aux Archives de l'Etat en Wallonie. Certains fonds éditoriaux, comme celui des éditions Jacques Antoine-Les Eperonniers sont même scindés en deux, dans ce cas entre les AML et l'ULiège.

Les archivistes belges regardent avec envie la France, qui est parvenue à développer des lieux de centralisation, tels que l'Imec (Institut mémoires de l'édition contemporaine) installé en banlieue de Caen et qui bénéficie, tant au niveau de la Région que de la supra-communalité, d'une politique culturelle de la mémoire. Là sont centralisés une centaine de fonds éditoriaux, dont la bibliothèque historique Hachette, classée monument historique en 2002.

Il existe bien en Belgique quelques grands fonds d'archives éditoriales, comme Dupuis ou Casterman. Mais, note David Amram, auteur de *La véritable histoire des éditions Dupuis*, « les archives Dupuis sont complètement biaisées, puisqu'elles se concentrent en majorité sur la BD, alors que Dupuis

Piètres archivistes, les éditeurs belges ont parfois des trous de mémoire

L'édition littéraire belge repose sur de petits éditeurs, souvent isolés et éphémères. Une partie de notre histoire culturelle est ainsi menacée. Un archivage, même sélectif, est-il envisageable ?

est un éditeur de magazines étrangers à la BD ». Ces archives ne disent donc rien des publications qui ont vraiment rapporté de l'argent à Dupuis.

Le fonds Casterman connaît un problème différent : 700 mètres courants d'archives couvrent la période 1919-1998 (10.000 photos, des diapositives, des films d'animation sur bobine, de grandes affiches, des produits dérivés, etc.) et ce fonds est heureusement hébergé depuis 2009 par les Archives de l'Etat à Tournai. Mais, d'une part, le fonds contient des objets difficilement conservables sans disposer d'un local réfrigéré, d'autre part, seuls 5 % du fonds sont aujourd'hui consultables, faute de financement pour traiter ces archives qui, pour l'essentiel, ne sont toujours pas inventoriées.

« Inscrire l'archivage dans la durée »

Comment éviter à l'avenir ces situations problématiques ? « La France n'a pas de leçon à donner à la Belgique », nous dit le directeur de recherche de l'Imec François Bordes, « mais ce qu'il faut – et le colloque de Bruxelles y participe –, c'est une prise de conscience de la richesse des archives éditoriales, qui ne représentent pas seulement une ressource pour les chercheurs, mais un véritable patrimoine qui peut avoir un impact culturel, social, etc. »

L'Association des éditeurs belges (Adeb) est convaincue de l'utilité très concrète des archives : « Elles assurent la pérennité de l'entreprise », relève Antoine Fontaine, chargé de projets à l'Adeb. « Cela ne renvoie pas qu'à l'archivage d'une réussite passée. »

« Nous avons un triple chantier », note le P^r Tanguy Habrand (ULiège), organisateur du colloque : « La mise en relation des fonds existants (puisqu'il existe un stock caché d'archives éparpillées), ensuite une enquête sur ce qui pourrait encore être sauvé, enfin réfléchir à comment inscrire l'archivage dans la durée. »

Inscrire l'archivage dans la durée suppose notamment de convaincre la majorité des éditeurs de réaliser un archivage raisonné mais systématique de leurs documents à la fois éditoriaux et entrepreneuriaux. Faut-il aller jusqu'à inscrire l'archivage parmi les obligations de la charte des éditeurs professionnels ? « En tout cas, il faut conserver un maximum de traces d'un projet éditorial », conclut Laurence Boudard, directrice des AML : contrats, photos, coupures de presse, PV de réunions éditoriales et l'essentiel de la correspondance avec les auteurs, imprimeurs, directeurs de collection. « Si un tri est effectué, garder un maximum de documents qui soient révélateurs du projet éditorial. »

Les auteurs conservent généralement leurs archives – Ici le manuscrit des « Villes à pigrons » d'Emile Verhaeren. Mais les archives d'éditeurs sont beaucoup plus lacunaires. © PIERRE-YVES THENPONT.

La Libre BELGIQUE

Appelé à démissionner du Parlement francophone, Benoît Dispa se défend

■ Le président de l'assemblée commente les dernières heures chaotiques des débats sur l'école.

Entretien Caroline Vandenabeele

Le décret programme II, comprenant une série de mesures d'économies dans l'enseignement, devait être voté le 10 juin. Mais la date de la séance plénière portant sur ce fameux décret a depuis été avancée au jeudi 4 juin, 14h. Un changement de programme contesté puisque le règlement parlementaire prévoit un délai minimal de 84 heures entre l'approbation d'un rapport de commission (qui est intervenu ce mercredi) et son examen en séance plénière. Chargé par l'opposition qui demande sa démission, le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Benoît Dispa (Les Engagés), se défend.

Pourquoi avoir décidé d'anticiper la date de la séance plénière, pourtant prévue le 10 juin ?

Initialement, la date prévue était le 27 mai. C'est à ce moment-là qu'il devait y avoir une discussion en séance plénière. Mais vu les dépôts d'amendements et le renvoi au Conseil d'État, elle n'a pas pu être respectée. Cela a amené d'autres réunions jusqu'à la commission du Budget de ce lundi, qui a examiné l'avis du Conseil d'État sur les deux derniers articles pour lesquels des amendements ont été déposés. La discussion aurait dû en rester là. Mais la minorité (*l'opposition*, NdlR) a décidé qu'elle ne faisait pas confiance aux deux corapporteurs et a



Chargé par l'opposition, qui demande sa démission, le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se défend.

le vote, il y en aura encore. Personne ne pense que La conférence des présidents a donc considéré que

demandé une nouvelle réunion. Cela a nécessité la convocation d'une conférence des présidents (*organe qui organise les travaux du Parlement, notamment via les présidents de groupe et de commission NdLR*), qui s'est tenue hier soir. C'est cette conférence qui a pris la décision, majorité contre opposition. Moi, je suis président, mais je n'ai pas les pleins pouvoirs. J'essaie en toutes circonstances de favoriser le consensus et le rapprochement des points de vue, mais à un moment donné, quand il y a un désaccord ou un blocage, je ne connais pas d'autre solution que de s'en remettre à une expression démocratique, à un vote. Finalement, la conférence des présidents a fait le choix de convoquer la séance plénière ce jeudi.

Pourquoi cette date ?

On a eu 4 h 30 de discussion pour envisager les différents scénarios possibles. Il était tout à fait possible de tenir la séance plénière le 10 juin, mais la majorité souhaitait aboutir rapidement pour que les dispositions juridiques qui encadrent la rentrée soient prises à temps. D'autre part, l'opposition souhaitait temporiser, reporter, voire bloquer le processus. À un moment donné, il fallait que l'institution puisse continuer à fonctionner et que l'on avance.

La volonté n'était-elle pas d'organiser un passage en force du décret ?

Non. Cela n'empêchera pas les contestations. Après

cela va éteindre la colère. Cela permettra simplement de bénéficier d'un cadre juridique. J'espère que le gouvernement prendra des mesures d'accompagnement qui permettront de limiter autant que possible les impacts négatifs des mesures qui sont prises.

L'opposition vous accuse de ne pas avoir respecté le règlement du Parlement, qui impose un délai minimal de 84 heures entre l'approbation d'un rapport de commission et son examen en séance plénière...

Il est bien clair que le délai de 84 heures n'est pas respecté à la lettre. En conférence des présidents, hier, j'ai été le premier à le faire savoir. Mais il faut comprendre que ce délai sert à permettre aux parlementaires de prendre connaissance des textes et des rapports, d'être bien informés au moment où la séance plénière se réunit, pour voter un texte. Honnêtement, ça fait des mois que des discussions ont lieu sur les mesures, elles ont été annoncées dès le mois d'octobre et intégrées dans le budget voté en 2026. Elles ont fait l'objet de ce décret-programme qui a été posé sur la table du Parlement dès le mois de mai. Les discussions ont eu lieu de manière approfondie. On ne peut pas raisonnablement soutenir que le Parlement ne serait pas informé du contenu des discussions.

***“Il est bien clair
que le délai
de 84 heures n'est pas
respecté à la lettre.”***

**Benoît Dispa
(Les Engagés)**

Président du Parlement de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

l'on pouvait, nonobstant le délai de 84 heures, réunir la séance plénière. Il est vraiment excessif de parler d'un déni de démocratie.

Le processus de vote sera-t-il néanmoins légal sachant que son organisation ne respecte pas le règlement ?

Le règlement n'est pas une loi en soi, et un décret ne peut pas être contesté parce que le délai fixé dans un règlement n'aurait pas été respecté. La Cour constitutionnelle peut être saisie, mais elle ne se prononce jamais sur le respect du règlement d'ordre intérieur parce que ce n'est pas un facteur déterminant dans la validité du texte qui est voté. Il n'y aura donc pas d'insécurité juridique sur cet aspect-là.

L'ensemble de l'opposition appelle toutefois à votre démission...

Je pense qu'ils s'échauffent et que l'on est dans un emballement excessif. Cela fait 25 ans que je suis au service de la démocratie à travers une série de fonctions. Depuis le début de cette législature, je préside le Parlement et que je démontre que je suis au service de l'assemblée, et non pas d'une majorité. Ici, on me fait porter un chapeau qui est beaucoup trop large pour moi. Je n'ai pas les pleins pouvoirs. La décision qui est contestée est celle de la conférence des présidents, pas celle du président.

Budget : pour la CSC, le Bureau du Plan confirme qu'il existe des alternatives

Le Bureau du Plan a publié mardi sur son site internet un catalogue de 264 mesures visant à améliorer la situation budgétaire de l'entité 1 (État fédéral et Sécurité sociale). Pour le syndicat chrétien, certaines mesures proposées *“rejoignent de manière frappante les positions que défend la CSC depuis longtemps”*. Sont visées des mesures telles que la globalisation des revenus, une contribution accrue des revenus du patrimoine et du capital, l'élargissement de la base imposable ou encore la révision de certains taux d'imposition. *“Face à ces constats, il devient de plus en plus difficile de soutenir qu'il n'existe aucune alternative à l'austérité budgétaire”*, conclut Marie-Hélène Ska, la secrétaire générale du syndicat chrétien.

Le ministre Desquesnes aurait-il pu prendre le train ?

Le ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes, était l'invité de la matinale de La Première ce mercredi. Questionné sur les habitudes de mobilité des Belges, il a affirmé que les zones rurales mal desservies obligeaient l'usage de la voiture. *"J'ai moi-même regardé les horaires de train de Soignies. Et si j'avais voulu venir en train à cette interview, j'aurais dû partir hier à 22 h et dormir à la gare de Mons"*, a-t-il estimé. Le président du conseil d'administration de la SNCB Thibaut Georgin a amèrement critiqué ces dires sur les réseaux sociaux. Capture d'écran des horaires de trains à l'appui. *"Il y a 35 minutes de relation directe de Soignies à Bruxelles. Pas besoin de passer par notre belle gare de Mons."*

